



Bulletin d'Informations Communales

Enfin, l'année 2020 se termine !

On compte les jours avant de pouvoir enfin tourner la page de cette année qui nous en a fait voir de toutes les couleurs. Une année qui restera dans les mémoires comme ayant été pour le moins atypique, tumultueuse et contraignante.

Noël est une fête qui s'est construite à travers les siècles et qui s'est chargée de coutumes et traditions : bredeles, vins chauds, couronnes de l'Avent, marchés hauts en couleur, le « Joyeux Noël » que l'on aime souhaiter à nos proches le 25 décembre.

Nous voilà hélas soumis à un couvre-feu jusqu'en janvier à condition que la situation sanitaire s'améliore d'ici là. Ces confinements et ce couvre-feu suppriment toutes relations humaines, toute convivialité, toutes manifestations festives et sportives, tous nos liens sociaux, notre volonté de coopérer et de nouer, ensemble, des liens affectifs, associatifs et de solidarité.

En cette triste période qui, outre ses conséquences économiques, influence sur le moral de chacun, et afin que notre village garde un aspect plus chaleureux, nos agents communaux ont mis en œuvre nos traditionnelles décorations et éclairages de Noël.

Des citoyens installent des décorations de Noël lumineuses sur leurs façades, dans leurs jardins contribuant ainsi à donner modestement un aspect un peu plus joyeux à notre village pour la période des fêtes de fin d'année.

L'évolution de la situation sanitaire nous invite chaque jour à davantage de précautions, la vigilance restant le principal mot d'ordre.

Pour autant, nous devons continuer à vivre et maintenir une activité sociale et économique. C'est sur cet étroit chemin de crête que se poursuit l'action municipale, au quotidien, afin de continuer à assurer le fonctionnement de la vie locale, avec prudence et détermination.

Pour ma part et je me fais également l'interprète de toute l'équipe municipale, je vous souhaite le meilleur pour ces fêtes de Noël et de Nouvel An.

Meilleurs vœux 2021. Que cette nouvelle année soit la plus chaleureuse. Que vos rêves se réalisent et que 2021 soit signe de bonheur et de réussite et de santé.

Bonne Année à toutes et à tous.

Votre Maire,
Guy SCHMITT



Soultz les Bains

Décembre 2020—N°317

Elections 2021

Élection	Prochain vote	Précédent vote	Durée du mandat
Départementales	2021 (date à déterminer en fonction de la CoVid19)	Mars 2015	6 ans
Régionales	2021 (date à déterminer en fonction de la CoVid19)	Décembre 2015	6 ans

Inscription liste électorale

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>

Collectivité Européenne d'Alsace

La collectivité européenne d'Alsace est une collectivité territoriale française qui verra le jour le 1er janvier 2021. Elle résultera de la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin qui continueront à exister en tant que circonscriptions administratives de l'État. Cette nouvelle collectivité dispose des compétences des départements mais aussi de compétences particulières, notamment en matière de coopération transfrontalière, de bilinguisme, de transports et d'organismes professionnels. Créée en réaction contre son intégration non désirée dans la nouvelle Grande Région, elle continuera pourtant à faire partie de la région Grand Est.



La collectivité européenne d'Alsace est un modèle unique en France. En plus des compétences départementales, elle bénéficie des compétences suivantes :

- chef de file en matière de coopération transfrontalière ;
- promotion du bilinguisme, de la langue et de la culture régionale avec possibilité de recruter par contrat des intervenants bilingues ;
- gestion des actions relevant du Fonds social européen par délégation de l'État ;
- délégation des politiques d'insertion par les activités de proximité ;
- création d'un conseil de développement ;
- promotion de l'activité touristique en France et à l'étranger ;
- les ordres professionnels et les fédérations culturelles et sportives agréées peuvent créer des organes à l'échelle de l'Alsace ;
- transfert de la part de l'État des routes et autoroutes non concédées.



Enfin, l'identifiant territorial de la collectivité européenne d'Alsace est officiellement autorisé sur les plaques d'immatriculation.

Dans ce contexte de fusion des départements, la D45 (rue de Strasbourg) devient la D745. En effet, lorsque deux routes portent le même numéro dans les deux départements, celle qui est la plus courte est renommée.

Plus d'informations : <https://alsaceencommun.eu/sites/alsaceencommun/files/ABECEDAIRE.pdf>

Le Select'Om nous partage quelques informations pratiques :

- ◇ Pour faciliter les levées, veuillez présenter les poignées des poubelles face à la route. Une tournée représente entre 18 et 24 tonnes à soulever pour les agents, en faisant ce geste simple vous leur facilitez un peu la tâche.
- ◇ Les sacs d'ordures ménagères au sol ne sont pas ramassés, sauf si une tournée est annulée à cause d'un jour férié. Ceci ne concerne pas les sacs de tri, bien qu'il est conseillé d'acquérir une poubelle jaune.
- ◇ Si un congélateur casse et qu'il faut en jeter le contenu, vous pouvez appeler le Select'Om pour organiser une seconde levée. Il n'y a pas de surcoût pour les particuliers.
- ◇ Des couvercles et des roues de remplacement sont maintenant distribués gratuitement par le Select'Om.
- ◇ Des composteurs en bois sont maintenant en vente au Select'Om pour 25€.

Contact Select'Om
03 88 47 92 20



Pour des raisons de sécurité, les marches arrières sont supprimées lors des tournées de collecte des déchets. Un chantier lancé au niveau du Select'Om cherche à supprimer ces manœuvres depuis plusieurs années. Deux marches arrières existent encore au sein de notre commune dans la rue de la République et la rue des Forgerons.

A compter du 1er janvier 2021, les camions de collecte ne pénétreront plus dans ces rues, afin de supprimer ces manœuvres dangereuses. Les habitants de ces rues sont invités à compter de cette date de positionner leurs bacs à l'entrée de ces rues sur la rue de Strasbourg et à inscrire leur nom sur leurs bacs de collecte afin de pouvoir les identifier.

Ecrivain Public



Le Conseil Départemental du Bas-Rhin poursuit son action d'accompagnement de la population notamment avec l'écrivain public.

Mme GERARD assure ses services au sein du centre médico-social de Molsheim, de Sélestat et de la Maison des services de Saâles du 4 janvier 2021 au 30 août 2021.

- ⇒ Sélestat : 3 rue Louis Lang → jeudi matin 9h-12h,
- ⇒ Molsheim : 13 rue des Alliés → lundi semaines impaires 9h-12h,
- ⇒ Saâles : 30 Grand rue → lundi semaines paires 13h-16h.

Ce service, sur rendez-vous uniquement, est gratuit et s'adresse aux personnes souhaitant bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de démarches administratives, notamment via l'outil numérique.



L'écrivain public intervient pour :

- constituer des dossiers administratifs ;
- remplir des formulaires ;
- consulter les comptes Pôle Emploi, CAF, Sécurité sociale... ;
- rédiger un CV, une lettre de motivation ou un courrier.

Molsheim
Matin
9h – 12h

SEM 1	4-janv.
SEM 3	18-janv.
SEM 5	1-févr.
SEM 7	15-févr.
SEM 9	1-mars
SEM 11	15-mars
SEM 13	29-mars
SEM 15	12-avr.
SEM 19	10-mai
SEM 23	7-juin
SEM 25	21-juin
SEM 27	5-juil.
SEM 29	19-juil.
SEM 35	30-août

La prise de rendez-vous pour le public et les partenaires externes → 03.68.33.89.00

Des paniers de Noël pour nos aînés

Au regard du contexte sanitaire actuel, il n'a pas été possible d'organiser cette année le traditionnel repas du 3ème âge. Le Conseil Municipal a tenu tout de même à ne pas laisser passer cette occasion et a ainsi organisé la confection et la distribution de 115 paniers garnis à destination de nos aînés.

Les produits de ce panier étaient exclusivement issus des commerçants locaux afin de leur apporter le soutien de la Commune dans ces temps difficiles. Merci à eux pour leur participation : **Ambiance Fleurie, Lucien Doriath, Pâtisserie Klugesherz, Pharmacie de Soultz les Bains, mais aussi la Cave Dagobert.**

L'école a également apporté sa contribution : les enfants ont confectionné des étoiles de Noël pour compléter ce panier et marqué ainsi un trait d'union entre les générations.

La distribution a permis de maintenir un lien avec nos aînés, et le panier a beaucoup plu. De nombreux messages de remerciements nous sont parvenus et nous ont touché.

Merci à tous de cette belle manifestation de notre lien social particulièrement pendant cette période.



Des nouvelles de la bibliothèque de Soultz les Bains

En attendant sa réouverture courant 2021, les bénévoles de la bibliothèque vous proposent de déposer vos documents, en prêt depuis le premier confinement, à la mairie pendant ses heures d'ouverture. Il vous sera délivré un accusé de retour.

Au plaisir de revoir ses lecteurs, la bibliothèque de Soultz les Bains souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.



Communication Mairie ↔ Citoyens

Bientôt de nouveaux outils pour mieux communiquer, nous relier :

- un nouveau site Internet : adapté aux nouveaux usages, plus ergonomique,
- l'application IntraMuros sur Smartphone pour donner de l'informations et tirer un trait d'union entre nous

Nous rappelons l'existence d'une page Facebook, où notre objectif pour 2021 et de vous partager dessus au moins 2 publications par semaine.



Déneigement


La période hivernale étant arrivée, il est rappelé à nos citoyens, qu'ils doivent participer au déneigement du village.

En cas de forte chute de neige, la Commune racle avec la lame les rues de notre village. Elle ne sale pas les chaussées.

Il appartient à nos citoyens de déneiger et saler les trottoirs devant leur propriété et ce jusqu'au milieu de la chaussée. La commune met à disposition des bacs bleus remplis de sel de déneigement.



N'oublier pas de déneiger devant ceux qui ne peuvent pas ou plus le faire. Ceci contribue à nouer du lien social entre les habitants.

 Votre responsabilité peut être engagée.

Fin des paiements en numéraire aux collectivités

Les usagers ne peuvent plus payer en numéraire à la Trésorerie, ni bien sûr auprès des mairies.

D'autres moyens de paiement seront développés et nos factures vont comporter un datamatrix (QR Code) permettant le paiement en numéraire auprès des quelques buralistes agréés. Ce règlement se fera en toute confidentialité.

Vous trouverez ci-joint la liste des buralistes agréés dans le Bas-Rhin, il y en a 2 à Molsheim, ainsi que celui de Soultz les Bains.

Cette liste sera mise à jour sur ↓

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Déclaration en Mairie

Toute personne domiciliée à Soultz-les-Bains est invitée à s'inscrire au fichier domiciliaire de la commune munie d'une pièce d'identité et d'un livret de famille (selon le cas) et d'un justificatif de domicile.

De la même manière, toute personne qui quitte Soultz-les-Bains ou change d'adresse dans la commune doit également le signaler en Mairie.

Merci de bien vouloir nous faire connaître ces modifications, utiles à nos services pour tenir à jour le fichier domiciliaire et électoral de notre commune.

Urbanisme

Demandeur	Objet	Adresse du chantier	Date de la décision
Jean-Claude REGIN	Remplacement des fenêtres et volets	27, rue du Fort	A : 05/10/2020
Jean-Claude REGIN	Remplacement des fenêtres et volets, Installation de gabions et remplacement de la couverture du toit du hangar	33, rue de Molsheim	A : 09/10/2020
Robert MENGES	Couverture d'une terrasse existante avec matériaux translucides	10, rue de Molsheim	A : 21/10/2020
Bilge KOSBATAR	Remplacement d'une porte d'entrée	4, rue Saint Maurice	A : 04/12/2020

A : Accord - T : Tacite - R : Refus

Vie de l'École

Le mercredi 4 novembre, notre directeur a acheté 15 œufs dans une ferme. Il les a placés dans deux couveuses, une manuelle et une autre automatique. Nous sommes allés voir les œufs de nombreuses fois avant l'éclosion. Un parent d'élève a même ramené des caméras pour filmer l'éclosion.

Toutes les classes de l'école ont participé à ce projet.



Nous avons appris que pendant 21 jours, l'embryon, c'est-à-dire le futur poussin, se développera dans l'œuf. C'est la période d'incubation. Pendant cette période, l'embryon se nourrit des réserves nutritives de l'œuf, le jaune et l'albumine (= le blanc). Il est relié à ces réserves nutritives grâce à des vaisseaux sanguins. L'embryon pourra également respirer grâce à une bulle d'air qui se trouve sous la coquille.



Le 24 novembre 2020 vers 10h00, nous avons découvert un impact sur le premier œuf. L'éclosion était en cours et vers 19 h30, le premier poussin est sorti de son œuf.

Le lendemain, quand Florence est passé à l'école, il y avait 7 poussins dans la couveuse, dont celui qui avait éclos la veille.



*Notre dernier
poussin a moins de
2 heures.*



Le jeudi, les derniers poussins ont éclos. Il en restait un dernier qui s'est fait attendre. Il est sorti de son œuf dans l'après-midi. Nous avons eu la surprise de découvrir que nous avons trois petits poussins noirs et douze jaunes. Quand ils sont nés, ils étaient tout mouillés à cause du liquide amniotique qui se trouve à l'intérieur de l'œuf, mais le lendemain ils étaient déjà secs.

Nous les avons alors placés dans une poussinière (= une cage) sous une lampe infrarouge qui sert à réchauffer les poussins pendant les premières semaines. Il faut leur donner à manger deux fois par jour et à boire pour toute la journée.



Après l'éclosion, nous sommes allés les voir 1 à 2 fois par semaine. Au bout d'une semaine, ils avaient déjà bien grandi et leurs plumes ont commencé à pousser sur les ailes.



Le directeur a alors proposé aux élèves d'adopter les poussins. Si on veut en adopter un, il faudra bien s'en occuper. Il faut avoir une poussinière, une lampe chauffante si possible, de la nourriture, de l'eau. Il faudra leur donner des graines le matin et le soir et de l'eau à volonté. Attention, tant qu'il y a des graines, les poussins mangent.



Les élèves volontaires ont pu emporter leur(s) poussin(s) dès le mardi 15 décembre.

L'agenda de notre commune est toujours très fortement malmené par la situation sanitaire. Cette année 2021, malgré notre forte volonté, **il n'y aura pas les traditionnels vœux du Maire.**

 Vous pouvez suivre les annonces des manifestations sur le Facebook de la Mairie ou sur le site Internet.

Horaires des Messes

Messe des familles le 24 décembre à 17h30 à Soultz les Bains.

Les autres messes de Noël dans la communauté de paroisse :

- Messe des familles le 24 décembre à 17h30 à Osthoffen
- Messe le 24 décembre à 18h30 à Ernolsheim sur Bruche
- Messe le 24 décembre à 22h à Molsheim
- Messe de la nativité à minuit à Wolxheim



Le 25 décembre :

- Messe à 8h45 à Kolbsheim
- Messe à 10h à Ergersheim
- Messe à 10h à Avolsheim

Le 26 décembre :

- Messe et fête patronale à 10h à Wolxheim
- Messe de la « Saint Etienne » à 10h30 à Molsheim

Les offices seront célébrés dans le strict respect des règles sanitaires et il y aura de la place pour tout le monde.

L'église de Soultz les Bains sera ouverte l'après-midi les dimanches et jours de fête pour se recueillir devant la crèche.

Restaurants Vente à emporter

Les restaurants ci-dessous de notre village proposant de la vente à emporter pendant le couvre-feu :

	Horaires	Contacts
Pizza Pap's	Lundi → Samedi Vos commandes dès 16h30 par téléphone. Dernière prise de commande à 19h30 pour un retrait à 19h45. Fermeture à 20h00.	03 88 83 31 80 pizzapaps@orange.fr Menus & infos : https://www.facebook.com/pizzapaps
La Casemate	lundi (12h-13h30) jeudi (12h-13h30) vendredi (12h-13h30 et 18h30-20h00) samedi (18h30-20h00) dimanche (18h30-20h00)	03 88 62 63 81 la_casemate@outlook.fr Menus & infos : https://www.facebook.com/La-Casemate-101995421228498

Récup'Sapins

Comme l'année précédente, l'Association Don du Sang de Soultz les Bains vous propose la crémation de votre sapin de Noël le samedi 09 janvier 2021 en échange d'1 euro. Vu le contexte sanitaire, nous ne pourrons vous accueillir pour le traditionnel vin chaud.

Vous avez la possibilité de le ramener ou nous vous proposons de venir le récupérer devant votre domicile à partir de 13h00. Pour cela il faut vous inscrire au préalable (avec le paiement de 1€) à la Mairie avant le vendredi 8 janvier 2020.

Toute l'équipe du Don du sang vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Bulletin d'Informations Communales - n°317

Décembre 2020, édité par la Mairie de Soultz les Bains

Directeur de la publication : Guy SCHMITT
Conception : Comité de rédaction

Mairie de Soultz les Bains

1 rue de Molsheim

Tél : 03 88 38 10 24

Fax : 03 88 38 06 87

Courriel : mairie@soultz-les-bains.fr

www.soultz-les-bains.fr